



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

Date de convocation : 07 juillet 2020
Nombre de délégués titulaires : 39
Présents : 35
Votants : 39

Considérant l'obligation de mise en place de conditions de sécurité sanitaires liées à la crise COVID 19, et après en avoir informé Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne, la séance a été organisée dans la salle Omnisports d'Albias.

Étaient présents : ALBERT Jean-Paul, ANNE Michelle, ARLANDES Régis, BLANCHE Sylvie, CALMETTES Jacques (pouvoir de CAMASSES Jean-François), CAMBON Yann, DARRIGAN Catherine (pouvoir de RIGAUD Marion), DELCROS Laurence (pouvoir de LONJOU Jean-Louis), DELMAS Francis, FERRET Jean-Luc (pouvoir de VERDIER Laurence), GAILLARD David (suppléant de ESCALETTE Gaétan), HATE Laetitia, HUBERT Nicole, JANNIN Michel, LAFOURCADE Yves, LASFARGEAS Thierry, LASSERRE Murièle, LONGUEVILLE Eric, MAGNANI Véronique, MASSIP Eric, MAUGET Jean-Paul, MONESMA Michel, PEDRON Jeannette, PELLEGRIN Marie-Paule, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, PISANI Pierre, PLANCHENAUT Katie, QUATRE Christian, REGAMBERT Michel, TELLIER Morgan, SERRA Gabriel, SOULIE Christiane, VALETON Céline, VIREL Delphine.

Secrétaire de séance : LASSERRE Murièle

Assistait à la séance : TRESCAZES Eric

L'ordre du jour :

- >Installation du nouveau Conseil Communautaire
- >Election du Président
- >Détermination du nombre de Vice-Présidents
- >Election des Vice-Présidents
- >Détermination de la composition du bureau
- >Charte de l'Elu local et informations sur le statut de l'élus local
- >Questions et informations diverses

I- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur CORRECHER Maurice, Président sortant accueille les membres du nouveau conseil communautaire et procède à l'appel nominal des élus, indique et annonce les pouvoirs. Il dénombre 39 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-7 du Code Général Collectivités Territoriales est remplie.

Conformément à l'article L 5211-9 du CGCT, il laisse la Présidence du conseil au doyen d'âge de l'assemblée, Monsieur REGAMBERT Michel, déclare les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

Le benjamin de la séance, Madame LASSERRE Murièle est désignée secrétaire de séance.

Madame MAGNANI Véronique se propose comme assesseur. Un seul assesseur est désigné conformément aux recommandations du conseil scientifique en période de crise sanitaire pour l'organisation d'élection.

II- ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur REGAMBERT a ensuite invité les membres de l'assemblée à procéder à l'élection du Président, après avoir rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

S'est porté candidat : **Monsieur Morgan TELLIER**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Monsieur Morgan TELLIER a été proclamé élu Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur TELLIER remercie les conseillers pour la confiance accordée, conscient du travail à accomplir sur les 6 ans à venir.

III- DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Monsieur le Président propose de porter à 12 le nombre de Vice-Présidents.

Monsieur CAMBON Yann approuve la représentation de 12 Vice-Présidences assurant ainsi une représentation totale des communes membres. Toutefois, il s'interroge au regard de la situation financière de l'intercommunalité sur les crédits budgétaires alloués aux indemnités des élus, compte tenu qu'à ce jour l'intercommunalité comptait 7 Vice-Présidents.

Monsieur le Président précise que dans une telle hypothèse, le total du montant des indemnités : Président et Vice-Présidents n'excédera pas dans sa totalité le montant alloué sur la mandature précédente.

Il est décidé de fixer à l'unanimité le nombre de Vice-Présidents à 12.

Monsieur SERRA précise que l'ordre est important car si le Président est occupé, le 1^{er} Vice-Président doit être disponible et pouvoir assurer en son absence.

Monsieur le Président demande une suspension de séance de 10 minutes.

IV- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire a procédé à l'élection des 12 Vice-Présidents, au scrutin uninominal à bulletin secret.

Election du 1^{er} Vice-Président

S'est porté candidat : **Madame Fabienne PERN-SAVIGNAC**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19

-Madame Fabienne PERN-SAVIGNAC (candidate)	36
-Madame Véronique MAGNANI	1

Madame Fabienne PERN-SAVIGNAC a été proclamée élue 1^{ère} Vice-Présidente, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Christian QUATRE**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Monsieur Christian QUATRE a été proclamé élue 2^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Eric MASSIP**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	1
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

-Monsieur Eric MASSIP (candidat)	32
-Monsieur Francis DELMAS	1

Monsieur Eric MASSIP a été proclamé élu 3^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Madame Véronique MAGNANI**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	39
Majorité absolue	20

Madame Véronique MAGNANI a été proclamée élue 4^{ème} Vice-Présidente, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 5^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Madame Catherine DARRIGAN**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Madame Catherine DARRIGAN a été proclamée élue 5^{ème} Vice-Présidente, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 6^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Bernard PEZOUS**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	31
Majorité absolue	16

Monsieur Bernard PEZOUS a été proclamé élu 6^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 7^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Madame Christiane SOULIE**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19

Madame Christiane SOULIE a été proclamée élue 7^{ème} Vice-Présidente, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Election du 8^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Jean-Paul ALBERT**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Monsieur Jean-Paul ALBERT a été proclamé élue 8^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 9^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Gabriel SERRA**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Monsieur Gabriel SERRA a été proclamé élue 9^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 10^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Michel REGAMBERT**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	4

Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18

Monsieur Michel REGAMBERT a été proclamé élu 10^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 11^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Francis DELMAS**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	3
Suffrages exprimés	33
Majorité absolue	20

Monsieur Francis DELMAS a été proclamé élu 11^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 12^{ème} Vice-Président

S'est porté candidat : **Monsieur Gaëtan ESCALETTE**

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin ;

Nombre de bulletins	39
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	34
Majorité absolue	17

Monsieur Gaëtan ESCALETTE a été proclamé élu 12^{ème} Vice-Président, et immédiatement installé dans ses fonctions.

V- Détermination de la composition du bureau

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des Vice-Présidences, sans limitation de nombre.

Il est décidé de fixer les autres membres du bureau à 5 soit portant une composition à 18 membres avec les Vice-Présidents.

Se sont portés candidats :

Régis ARLANDES, Yann CAMBON, Michel JANNIN, Yves LAFOURCADE, Pierre PISANI.

Ils ont été élus membres du bureau communautaire en sus des Vice-Présidents, à l'unanimité soit 39 voix.

VI- Charte de l'Élu local et informations sur le statut de l'élu local

Conformément aux dispositions de l'article L5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le Président doit donner lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Cet article rappelle notamment que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Le Président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local. Pour les conseillers communautaires des Communautés de Communes, les dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre « Établissement Public de Coopération Intercommunale » du Code Général des Collectivités Territoriales leur sont également distribuées.

Monsieur le Président a donné lecture de la Charte de l'élu local :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Monsieur le Président remercie les différentes personnes s'étant chargées de cette élection : assesseur, secrétaire de séance, ...

La séance est levée à 12h30.

LES 39 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES 2020-2026

Albias (5) : LONGUEVILLE Eric, *MAGNANI Véronique*, MONESMA Michel, PEDRON Jeannette, VALETON Céline

Bioule (2) : BLANCHE Sylvie, *SERRA Gabriel*

Bruniquel (1) : SOULIÉ *Christiane* (suppléant BASSE Sébastien)

La Salvetat Belmontet (2) : LASFARGEAS Thierry, *PEZOUS Bernard*

Léojac-Bellegarde (2) : HUBERT Nicole, *QUATRE Christian*

Monclar de Quercy (4) : ALBERT *Jean-Paul*, ARLANDES Régis, HATÉ Laetitia, LASSERRE Murièle

Montricoux (2) : JANNIN Michel, *PERN-SAVIGNAC Fabienne*

Nègrepelisse (9) : CALMETTES Jacques, CAMASSES Jean-François, CAMBON Yann, FERRET Jean-Luc, PELLEGRIN Marie-Paule, PLANCHENAULT Katie, *TELLIER Morgan*, VERDIER Laurence, VIREL Delphine

Puygaillard de Quercy (1) : ESCALETTE *Gaëtan* (suppléant GAILLARD David)

Genebrières (2) : DARRIGAN *Catherine*, RIGAUD Marion

St Etienne de Tulmont (6) : ANNE Michelle, DELCROS Laurence, LAFOURCADE Yves, LONJOU Jean-Louis, *MASSIP Eric*, PISANI Pierre

Vaissac (2) : DELMAS *Francis*, MAUGET Jean-Paul

Verlhac-Tescou (1) : REGAMBERT *Michel* (suppléant DUCOS Jean-Jacques)

**les Maires sont identifiés en italique*